

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1- Prévalence

Toute commande adressée à la société NP BATTERIES, sise 18 avenue des Magnolias – LANTON (33138) – SIREN 913 721 023 - par quelque moyen que ce soit, implique l'acceptation sans réserve de nos présentes Conditions Générales de Vente. Les présentes conditions générales de vente priment sur toutes les conditions générales d'achat du client.

2- Acceptation de commande

Les offres établies par notre société ne constituent engagement de notre part que lorsqu'il y a confirmation écrite du client.

3- Modification ou annulation de commande

Les éventuelles modifications de commandes demandées par le client ne pourront être prises en compte à la seule discrétion de la société NP BATTERIES et que si elles parviennent par écrit et avant la fabrication.

Par le vendeur : notre société se réserve le droit de ne pas accepter une commande si elle lui paraît inopportune en raison de sa charge de travail, son risque client, l'importance ou l'objet de la commande ou si elle met en péril son équilibre économique. Dans ce cas, la société NP BATTERIES fera connaître son refus dans les huit jours de la réception de commande.

Par l'acquéreur : il ne peut procéder à aucune annulation d'une commande ferme sans l'accord express et écrit de la société NP BATTERIES. Cette annulation, si elle obtient l'accord, donne obligatoirement lieu au paiement, par l'acquéreur, d'une indemnité forfaitaire fixée à 20 % du montant hors taxes de la commande, en réparation du préjudice subi.

4- Frais de livraison

La livraison ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers la société NP BATTERIES.

Quel que soit le mode de transport, les frais de livraison sont refacturés au client.

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du client quelles que soient les modalités de règlement du prix du transport. Les expéditions effectuées franco de port n'entraînent pas de dérogation à cette règle. La vérification des poids et quantités doit être faite par l'acheteur ou son représentant au moment de la réception. En cas d'avarie ou de manquant, le client doit :

- Faire des réserves, dès réception et avant la signature pour acquit, sur le récépissé remis au transporteur ;
- Confirmer ses réserves au transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours (article 105 du Code de Commerce) ;
- Nous adresser simultanément un double de ce courrier. A défaut de respecter cette procédure, notre société ne peut accepter de se subroger au destinataire (client) dans la responsabilité des suites données à ces litiges, ni à plus forte raison d'endosser la responsabilité.

5- Délai de livraison

Nos délais de livraison sont établis en fonction des délais imposés par nos propres fournisseurs et peuvent être prolongés. En cas de retard trop important, le client en sera informé en conséquent. Quelle qu'en soit la cause, un retard de livraison ne peut faire l'objet d'une demande de dommages et intérêts. Tout cas de force majeure suspend de plein droit nos obligations de livraison et décharge notre société, éventuellement, s'il présente un caractère définitif.

Tout retard de paiement de la part du client nous autorise à cesser momentanément ou à reporter nos livraisons.

6- Force majeure

Aucune des parties ne pourra voir sa responsabilité engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ces obligations

décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'étend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil et de la définition retenue par la jurisprudence française.

En ce sens, la force majeure désigne un événement dont le Vendeur ne peut raisonnablement avoir la maîtrise et ce compromis notamment une grève, un embargo, un accident d'outillage, une émeute, une guerre, une catastrophe naturelle, un incendie, etc. ou d'événements assimilables tels qu'intempéries, difficultés d'approvisionnement, arrêt accidentel de production, évolution imprévisible du marché etc. De convention expresse, un événement de force majeure ne saurait en aucune circonstance faire obstacle au paiement à bonne date du prix convenu.

La partie invoquant la force majeure est tenue d'informer l'autre partie par écrit dans les plus brefs délais par lettre recommandée avec accusé de réception de la survenance de la cessation de l'événement ou de la circonstance répondant à la qualification de force majeure. En cas de survenance de tels événements, les parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution de la présente commande.

En cas d'incapacité de poursuivre la commande, la résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra intervenir que 8 jours après une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La mise en demeure devra expressément mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

7- Qualité des produits

Lorsque les produits nous sont livrés avec une déclaration de conformité ou un bulletin d'analyse fabricant et que nous revendons le produit tel quel, dans son emballage initial et sans transformation, les données contenues dans ces documents ne sont pas vérifiées par la société NP BATTERIES, et nous ne réalisons pas de contre-essais. Ce service est disponible sur prestation complémentaire pouvant être contractualisé.

8- Retour de marchandises

Nos ventes sont fermes et ne pourront faire l'objet d'une reprise ou d'un échange sans autorisation écrite de notre société. Après acceptation préalable de reprise par écrit, les marchandises refusées devront être retournées aux frais du client. Le crédit des marchandises retournées n'est effectuée qu'après réception de celles-ci.

La valeur de reprise tiendra compte systématiquement d'une minoration de 25 % pour frais administratifs, ainsi que, s'il y a lieu, de la déduction de frais de remise en état du matériel. Les risques de pertes et de dommages de la marchandise sont supportés par le client jusqu'à leur retour dans les locaux de la société NP BATTERIES.

Tout retour de marchandise sans accord préalable de notre société sera refusé et fera l'objet d'un renvoi à l'expéditeur à ses frais.

9- Caractéristiques et usage du produit

Le client est le seul « Homme de l'Art », responsable du choix du produit au regard de ses caractéristiques techniques et de ses applications notamment. Il lui appartient sous sa seule responsabilité de vérifier, avant toute commande, que la marchandise commandée convient à l'utilisation envisagée par lui.

Notre société dégage toute responsabilité en cas d'utilisation des marchandises non conforme à ses applications, à ses caractéristiques techniques, aux règles de procédure, à la réglementation applicable et aux usages tels que :

- Mise en **charge** de la batterie après une utilisation intense au risque d'abîmer les cellules et provoquer une forte montée en température ;
- **Chocs** et utilisations abusives ;
- Exposition prolongée en plein **soleil** de la batterie ;
- Tout contact volontaire avec des **liquides** (Karcher, rinçage, immersion, liste non exhaustive) ;
- **Usures** normales des cellules (cycles de charges/décharges).

10- Responsabilité garantie

Notre garantie est, de convention expresse, strictement limitée au remplacement des produits que nous aurons reconnus défectueux, cela à l'exclusion de tout frais, indemnité et dommage intérêts. Elle est d'une durée de 24 mois à compter de la date de réception de la marchandise par le client.

La garantie cesse automatiquement si l'acquéreur n'a pas satisfait à ses obligations contractuelles en matière de paiement.

Notre société n'aura aucune responsabilité en ce qui concerne les détériorations dues à l'usure normale.

La garantie cesse de plein droit si l'acquéreur a entrepris de sa propre initiative des travaux de remise en état ou des modifications de manière à créer des difficultés pour des réparations ou remplacements ou encore à raison d'une utilisation défectueuse du matériel.

Les garanties suivantes ne sont donc pas applicables :

- à tout dommage esthétique et ouverture de la batterie,
- à tout dommage causé suite à une mauvaise utilisation (se référer au paragraphe 9),
- à tout dommage causé par accident, contact avec un liquide, modifications internes,
- à tout dommage causé par une application et un usage différents de ceux prévus à l'origine,
- à une modification du produit ou d'une pièce modifiant ainsi les caractéristiques d'origine sans l'autorisation écrite de NP BATTERIES,
- à une modification des numéros de série inscrits sur les produits.

11- Prix et facturation

Nos prix sont donnés aux conditions économiques du moment et nos ventes sont faites au jour de la livraison. Nous nous réservons le droit de réviser nos prix si les conditions de main d'œuvre, de matières premières, ou de transport venaient à être modifiées.

12- Retard de paiement

Tout paiement en retard rend exigible de plein droit, dès le premier jour suivant la date de règlement figurant sur la facture :

- Des pénalités de retard qui seront déterminées par l'application du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points ;
- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros fixé par le décret n°2012-1115 du 02 octobre 2012.

En vertu de l'article L441-6 du Code de Commerce, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la société NP BATTERIES est également en droit de demander une indemnisation complémentaire justifiée.

13- Clause de propriété

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à leur complet paiement par l'acheteur. La vente ne sera parfaite qu'après paiement de la totalité du prix et accessoires.

Les matériels et marchandises vendues par nos soins demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral des sommes dues, et ce, même en cas de règlement judiciaire ou de liquidation de biens, conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980.

Le vendeur se réserve le droit d'interdire toute modification, utilisation ou revente des marchandises en cas de redressement judiciaire.

L'acheteur devra informer sur-le-champ le vendeur de toute mesure, action, saisie, réquisition, confiscation ou tout autre mesure pouvant mettre en cause son droit de propriété sur les marchandises. Les marchandises en possession de l'acheteur seront présumées à tous moments être celles encore impayées. Le vendeur pourra les reprendre en paiement et dédommagement des factures demeurées impayées.

L'acheteur s'engage à assurer les marchandises vendues contre tous les risques qu'elles peuvent courir ou créer, dès leur départ des locaux du vendeur.

14- Conditions de règlement

Sauf convention spéciale convenue entre l'Acheteur et le Vendeur, le paiement des marchandises se fait au comptant, avant expédition de la marchandise. Un acompte de 40 % est demandé en avance de phase de la fabrication lors de l'acceptation et de la signature du devis, le solde étant versé avant livraison du produit.

Aucune réclamation ou contestation n'autorise l'acquéreur à suspendre le paiement de la facture. Aucune compensation, ni aucun droit de rétention ne sont admis à l'égard de nos créances.

Seuls les avoirs émis par notre société peuvent annuler partiellement ou totalement nos factures. Le non-respect des conditions de paiement convenues, même d'une seule échéance, emportera déchéance du terme, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigibles.

En cas de non-paiement dans les délais, des pénalités à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal seront appliquées. Cette disposition sera appliquée en cas de retard, d'impayés ou de demande de prorogation d'échéance, sans préjudice d'éventuelle demande de dommages et intérêts.

15- Confidentialité des données

Les données nominatives fournies par le client peuvent être diffusées à nos partenaires. Elles sont également, sauf opposition expresse du client, intégrées dans le fichier clients de la société NP BATTERIES. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données. Pour exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec le Service Client en adressant un courrier au siège social de la société NP BATTERIES.

16- Droit applicable

Toutes les contestations tenant à l'interprétation, l'exécution ou la non-exécution des présentes, les mesures conservatoires et toutes les actions en relation avec les présentes relèvent du droit français. Elles seront portées devant le Tribunal de Commerce de BORDEAUX qui sera seul compétent.

TAMPON + SIGNATURE